



Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D01-OM-OE04-ind1
Libellé Indicateur	Proportion de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée. *Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national
Cible de l'indicateur	0 pour les sites insulaires éloignés sans occupation humaine Tendance à la baisse pour les autres
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D01-OM
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D01-OM-OE04
Libellé Objectif Environnemental	Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	OSPAR : indicateurs :B1 " Marine bird abundance" & B3 "Marine Bird Breeding Success / Failure"
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politique ou CMR R	indicateurs :B1 " Marine bird abundance" & B3 "Marine Bird Breeding Success / Failure"
Actions associées (programme de mesure)	D01-OM-OE04-AN1 : Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins : * Sous-action 1 : Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites complémentaires hébergeant des espèces en danger critique ; * Sous-action 2 : Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats et d'élimination des rats sur les îles et îlots où cette action est possible ; * Sous-action 3 : Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	OFB / MNHN
Nom de la donnée mobilisée	Colonies qui sont soumises à une pression avérée par des espèces introduites ou domestiques
Description de la donnée mobilisée	Présence/absence des prédateurs (rat surmulot, rat noir, chat, chien, vison d'Amérique, furet) jusqu'à une certaine distance de la colonie suivant les espèces cibles
Dispositif de suivi mobilisé	Afin de pouvoir répondre à l'objectif de cet indicateur, le GISOM s'appuiera sur des dispositifs existants tels que ceux déjà réalisés par les gestionnaires et ONG Recensements et suivis pouvant être mobilisés : -i : suivi national des effectifs d'oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -ii : suivi national de la production en jeunes des oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -iii : suivi des contaminants chez les oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -iv : suivi des macrodéchets dans les nids de cormorans huppés (dispositif PdS); -v : programme de baguage (hors PdS); -vi : programme sur l'écologie alimentaire (hors PdS) ; -vii : missions pouvant être réalisées sur site par des gestionnaires (hors PdS).
Façades concernées par les données	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Protocole de suivi	cf méthodologie GISOM
Stratégie spatiale de la collecte	Sur la base du référentiel des données du recensement national 2009-2012 coordonné par le GISOM et de la proposition du GISOM d'inclure également l'ensemble des sites de reproduction pour les espèces classées en « CR » par l'UICN France, 15 secteurs de colonies insulaires sont ciblés par l'indicateur D01-OM-OE04-ind1. La répartition des secteurs de colonies est la suivante : 1 pour la façade MEMN, 9 pour la façade NAMO, 1 pour la façade SA, et 4 pour la façade MED.
Stratégie temporelle de la collecte	Suivi tous les 6 ans de la pression de prédation
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui, on a inclut un dispositif de suivis à part entière sur ce sujet dans le PdS "Suivi des pressions de dérangement et de prédation sur les sites de nidification" (pourrait s'apparenter à une action plutôt qu'un dispositif de suivi car rassemble plusieurs dispositifs de suivis du PdS)
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé	DO
Commentaires	/
Lien URL catalogage	

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	MNHN
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Nombre de colonies « à enjeux fort » subissant une pression de prédation/dérangement par espèces introduite/domestiques sur la totalité des colonies insulaires d'oiseaux marins à enjeux fort.
Valeur de référence de l'indicateur	Pas de valeur de référence
Métrique	
Intitulé métrique	
Méthode de calcul de la métrique	Cf méthodologie GISOM
Echelle spatiale de calcul de la métrique	
Echelle temporelle de calcul de la métrique	
Valeur de la métrique	
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	Comparaison du nombre de colonies « à enjeu fort » subissant une pression de prédation/dérangement par espèces introduite/domestiques d'une année n par rapport à l'estimation de référence (cycle n)
Valeur de l'indicateur	Pas de valeur pour cet indicateur
Interprétation	Indicateur non évalué
Commentaires interprétation	L'absence d'une méthodologie de calcul consolidée et de données n'ont pas permis l'évaluation de cet indicateur

Analyse Critique

Actualiser le référentiel de « colonies à enjeux forts » qui est susceptible d'évoluer suivant les années en fonction de la mobilité de certaines colonies

Références

Bibliographie

Citation